

Comment obtenir le Passeport pour l'Economie Numérique ?

Carnet de Route pour l'Economie Numérique

Suivez les étapes une à une grâce au Carnet de Route pour l'Economie Numérique.

1

Etape 1 : L'inscription

Pour vous inscrire, vous avez plusieurs possibilités

- Sur le site www.econumerique.pme.gouv.fr
- Par téléphone au 0810 00 33 99
(Prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h à 19h)

2

Etape 2 : Les rendez-vous

Vous prenez rendez-vous avec un animateur dans l'un des 400 points d'accueil pour le choix des sessions.

3

Etape 3 : Le choix des modules

Vous assistez à un module d'orientation vous permettant de découvrir le Passeport pour l'Economie Numérique et de choisir vos autres modules parmi les 17 proposés.

4

Etape 4 : Les sessions d'information

Vous participez gratuitement aux sessions et augmentez vos connaissances et compétences des nouvelles technologies.

5

Etape 5 : Le Passeport

A l'issue de votre formation, vous obtenez le Passeport pour l'Economie Numérique au nom de votre entreprise.

6

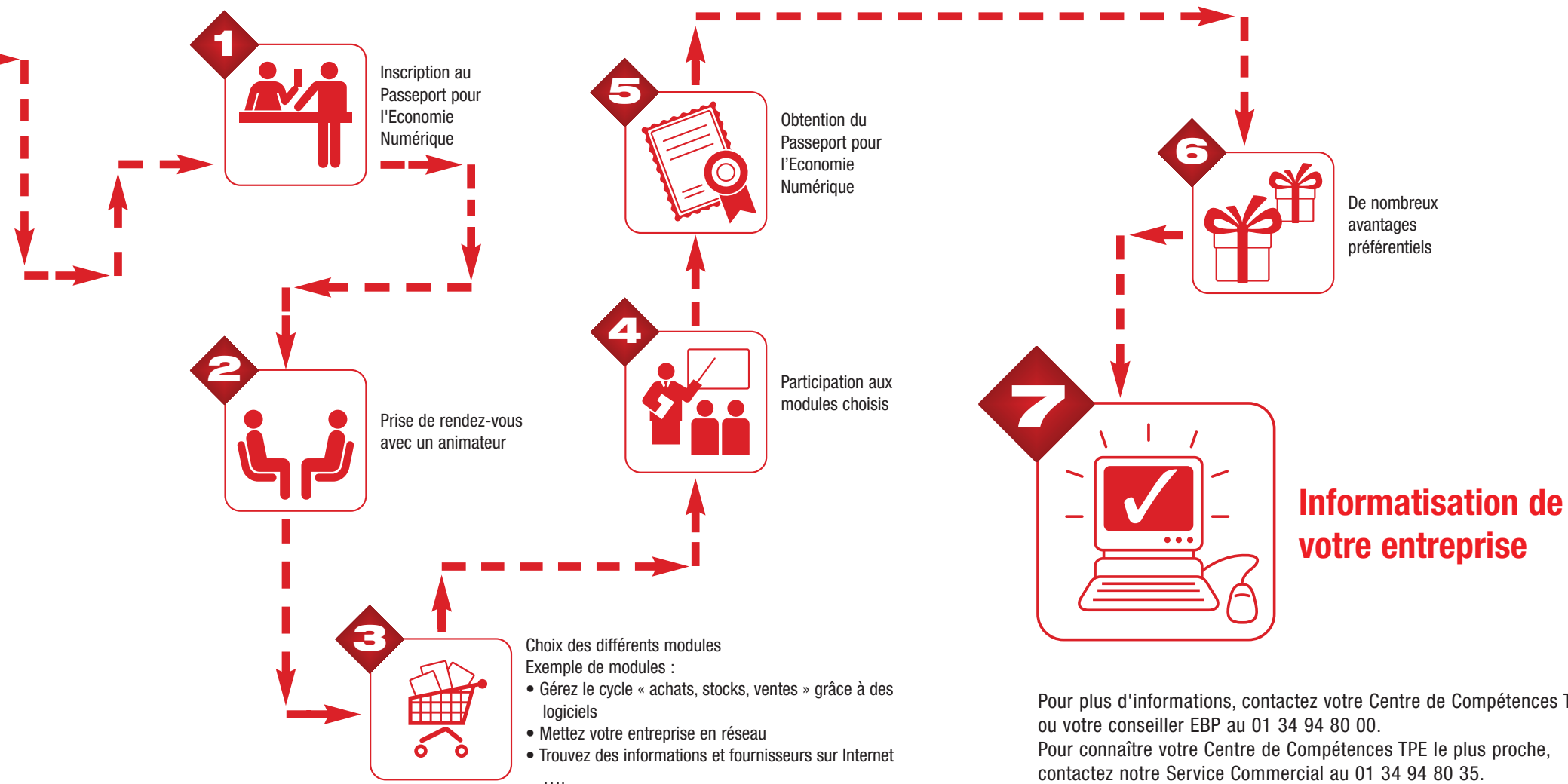
Etape 6 : Les avantages

Vous bénéficiez d'avantages préférentiels (commerciaux et financiers) adaptés aux besoins de votre entreprise.
Pour en savoir plus, contactez votre Centre de Compétences TPE le plus proche.

7

Etape 7 : L'informatisation de votre entreprise

Vous êtes dans l'ère numérique !



Pour plus d'informations, contactez votre Centre de Compétences TPE ou votre conseiller EBP au 01 34 94 80 00.
Pour connaître votre Centre de Compétences TPE le plus proche, contactez notre Service Commercial au 01 34 94 80 35.